

Patinoire Municipale - Saison 1991/1992 - Fixation des tarifs

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Après avis favorable de la Commission des Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs ci-après de la patinoire municipale pour la saison 1991/1992 :

Saison 1990/1991	Catégorie	Saison 1991/1992	Observations
16,00 F	Entrée patineurs adultes	17,00 F	
10,50 F	Entrée enfants ou adolescents (jusqu'à 16 ans)	11,00 F	
11,50 F	Location patins (public ou clubs)	12,00 F	
10,00 F	Scolaires accompagnés (entrée + location) (pendant les heures scolaires uniquement) et patronages (le mercredi après-midi uniquement)	11,00 F	
15,00 F	Associations et groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) (groupe de 10 minimum - impératif)	16,00 F	
13,00 F	Comités d'entreprises (uniquement en séances publiques)	14,00 F	
7,00 F	Vente de lacets	7,50 F	
17,00 F	Affutage patins (public et clubs)	18,00 F	
140,00 F	Carte de 10 entrées «adultes»	150,00 F	
90,00 F	Carte de 10 entrées «jeunes»	100,00 F	
400,00 F	Abonnement demi-saison «adultes» (avec photo) (public ou clubs)	400,00 F	idem
250,00 F	Abonnement demi-saison «jeunes» (avec photo)	250,00 F	idem
20,00 F	Visiteurs «jeunes» ou «adultes»	20,00 F	idem
260,00 F	Coût horaire location glace pour tests USEP	270,00 F	
500,00 F	Matches de hockey benjamins, minimes et cadets (sélections ou clubs extérieurs)	600,00 F	
600,00 F	Matches de hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	700,00 F	
1 200,00 F	Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	1 300,00 F	
130,00 F	Coût horaire location glace à clubs bisontins (hors séances publiques et entraînements clubs)	140,00 F	
160,00 F	Coût horaire location glace à privés, clubs extérieurs ou ligues (hors séances publiques et entraînements clubs)	170,00 F	

Pour les manifestations ponctuelles, il est proposé que les tarifs soient fixés par arrêté municipal sur proposition de la Commission des Sports.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a très peu de changement, un tout petit coup de pouce léger, indispensable. C'est les petites recettes de M. TOURRAIN qu'on retrouve comme cela à travers des tarifs qui, effectivement doivent suivre au moins l'inflation.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.